

Compte-rendu du Conseil Communautaire Du 02 octobre 2008

Membres présents

Cholonge

La Motte d'Aveillans	Serge Beschi Claude Combe	Michel Ferreira Marie-France Perino
La Mure	Fabrice Marchiol Michel Bonniol Albert Claret Joël Challon	Jean-Pierre Gondrand Lucette Sibillat Pierre Zambelli Michel Salomon
Notre Dame de Vaulx	Jean-Louis Léon (ODJ2)	Jean-Paul Faure
Saint Jean de Vaulx	Patrick Reynier-Poète Jean-Louis Ravanat	Christine Cachet Francis Pellissier
Saint-Théoffrey	Georges Bonneton Bernard Meckler	Marie-Claude Delay
Susville	Philippe Brun (ODJ2) Jean-Charles Balle	Camille Bérard Dominique Picavez
Pierre-Châtel	Michel Sénor Alain Villard	Françoise Rocher
Villard Saint Christophe	Philippe Ranchoup Jean-Yves Panchaud	Jean-Marie Romand

Secrétaire de séance : Serge Beschi

Nombre de conseillers prenant part au vote : 26

Il est à noter la présence de Michel Guiguet, Trésorier

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 30 juin 2008
2. Fiscalité mixte
3. Collecte des Ordures ménagères et déchets assimilés
 1. Taxe d'enlèvement des OM → exonération 2009
 2. Politique "conteneurs enterrés" → financement et implantation
 3. Réflexion sur une déchetterie au nord du plateau
4. Cités minières → délégation de maîtrise d'ouvrage
5. Médiathèque intercommunale → demande de subvention DGD bibliothèques
6. Questions diverses
 1. Présentation CDRA
 2. Adhésion ACOM

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

7. Cités minières
 1. Maîtrise d'œuvre "Assainissement chemin des araignées"
 2. Demande de subvention "opération Chemin des Araignées"
8. Voirie communale
 1. Présentation du futur marché à bon de commande
 2. Délibération autorisant le groupement
 3. Demande de subvention "plateau traversant rue Albert Luyat"
9. Patrimoine Minier
 1. Délibération réactualisée – plan de financement
 2. Délibération autorisant le dépôt du permis de construire
10. Finances 2008 → CA intermédiaire

Le Conseil communautaire autorise ces inscriptions à l'ordre du jour de cette séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2008

Monsieur le Président rappelle les sujets traités lors de cette séance.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 30 juin 2008.

2. Voirie communale

1. Présentation du futur marché à bon de commande

Le marché à bons de commande relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations des voies communales de la Communauté de Communes de la Matheysine est arrivé à échéance. Il est nécessaire de lancer à nouveau une consultation.

Afin de permettre aux communes membres de bénéficier de ce marché, il est proposé de mutualiser les besoins en la matière et de créer un groupement de maîtrise d'ouvrage pouvant utiliser un marché à bons de commande pour les travaux d'entretien, de renforcement, et de grosses réparations des voies, et réseaux.

Philippe Faure, DDE, présente le fonctionnement du groupement de commandes.

Il est proposé pour répondre au mieux aux besoins des membres, de recourir à la forme de groupement, qui permet au coordonnateur de préparer, de lancer la consultation et de sélectionner le candidat.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, signera le marché, passera ses commandes en fonction de ses besoins, s'assurera de sa bonne exécution et de sa liquidation.

La Communauté de Communes de la Matheysine propose d'être le coordonnateur du groupement.

Il convient également conformément au code des marchés publics que la commission d'appel d'offres du groupement soit composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre, maître d'ouvrage.

Chacun désigne son représentant, ainsi que son suppléant, lequel pourra intervenir en cas d'empêchement du titulaire.

Une convention constitutive, définissant les modalités de fonctionnement, est signée par les membres du groupement.

Ce groupement cessera d'exister à l'adjudication du marché.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'acte constitutif du groupement de commandes constitué de la Communauté de Communes de la Matheysine et de ses communes membres ; approuve la désignation de la Communauté de Communes de la Matheysine comme coordonnateur du groupement ainsi constitué ; autorise Monsieur le Président ou son représentant, à entreprendre toutes démarches en vue de faire aboutir ce projet ; accepte que la Communauté de Communes prenne en charge les frais de publicité de la consultation ; désigne Monsieur Michel Sénor comme membre titulaire et Monsieur Georges Bonneton membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement.

2. Demande de subvention "plateau traversant rue Albert Luyat"

La Communauté de Communes de la Matheysine envisage la réalisation d'un plateau traversant (aménagement de sécurité), rue Albert Luyat, à La Mure. A ce titre, elle sollicite un financement de la Ville de La Mure par le mécanisme du fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant HT des travaux	30 172.37	
Subventions publiques	15 086.18	50%
Autofinancement CCM	7 543.10	25%
Fonds concours Ville de La Mure	7 543.09	25%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter de la Commune de La Mure un fonds de concours représentant 25% du montant du projet.

3. Opération "Zone des Révoulins" – Fonds de concours

La Communauté de Communes de la Matheysine projette l'aménagement de la voie zone d'activités des Révoulins sur la commune de la Mure. A ce titre, elle sollicite un financement de la Ville de La Mure par le mécanisme du fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant HT des travaux de construction	74 314.00	
Subventions publiques	11 147.00	15%
Autofinancement CCM	31 583.50	42.50%
Fonds concours Ville de La Mure	31 583.50	42.50%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de solliciter de la Commune de La Mure un fonds de concours représentant 42.50% du montant du projet.

3. Fiscalité mixte

La Communauté de communes a opté pour la fiscalité mixte en 2006. Les taux ont été votés à 0% en 2008. Cette fiscalité a été instaurée au regard des modifications du régime de taxe professionnelle afin de garantir à la CCM un certain niveau de recettes fiscales.

L'article 1609 nonies du Code Général des Impôts prévoit que l'année où intervient le renouvellement général des conseillers municipaux, la délibération "fiscalité mixte" doit être renouvelée par le nouveau conseil communautaire pour être applicable à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Michel Sénor expose les menaces pesant sur la taxe professionnelle et évoque les risques liés à une réforme → la CCM vit grâce à la taxe professionnelle. Il est nécessaire de remettre en place la fiscalité mixte pour garantir une ressource à la CCM.

Fabrice Marchiol rappelle qu'un certain nombre d'élus était hostile à l'instauration de la fiscalité mixte en 2006. Il fait part de son scepticisme vis-à-vis de cette solution. Quelque soit la formule adoptée, il faut éviter d'y recourir :

- problème de lisibilité par rapport aux contribuables ;
 - souci de légitimité pour lever l'impôt → élection au suffrage universel indirect des conseillers communautaires
- Il note un problème d'engagement par rapport aux populations, les taux respectifs augmentant sur chaque commune ;
- étage supplémentaire → n'incite pas à une harmonisation des services publics et maintient les inégalités (même % sur des bases différentes)
 - sans cette fiscalité, la rigueur est plus facile → pas de tentation de recourir à l'impôt.

Suite à la réunion de l'exécutif, il est proposé, dans le cas d'une année catastrophe, et seulement si cela est la seule solution, de mettre en œuvre la fiscalité mixte en fixant une règle d'unanimité des communes.

→ Mise en œuvre si réel besoin.

Michel Guiguet indique qu'en cas de crise, la chambre des comptes ne demande pas l'avis de la collectivité et instaure d'office la fiscalité mixte.

Il se dit favorable à l'orientation prise en exécutif mais note que cette formulation sous forme de vœux est opposable moralement mais pas juridiquement.

La question est de savoir si cette mesure sera une solution à la crise ou une solution pour boucler le budget.

Fabrice Marchiol insiste sur le fait que la fiscalité mixte doit être un ultime recours. Il se dit hostile à toute augmentation d'impôt.

S'il vote pour la fiscalité mixte, il veut avoir confiance dans le mécanisme.

Philippe Brun évoque le risque d'une fiscalité mixte sans barrière → risque de ne pas se pencher sur les réels problèmes internes de la CCM.

Il s'interroge sur les nouveaux projets, notamment les services à la population → éventualité d'une diminution des attributions de compensation → égalité des services sur les communes.

Claude Combe adhère aux propos de Fabrice Marchiol → recours à la fiscalité mixte seulement en cas de crise. Il souligne une TP ahurissante → nécessité d'une véritable réflexion sur ce point pour conserver les entreprises.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2009 la fiscalité mixte.

4. Collecte des ordures ménagères et déchets assimilés

1- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : exonérations sur 2009

Michel Sénor expose au conseil communautaire les dispositions de l'article 1521-III.1 du Code général des impôts qui permettent d'exonérer de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les locaux à usage industriel et commercial dont l'enlèvement des déchets n'est pas assuré par les services intercommunaux. Ces exonérations doivent être votées avant le 15 octobre 2008 pour une application en 2009.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'exonérer les entreprises dont la liste est détaillée sur la délibération correspondante.

2- Conteneurs enterrés – Financement et implantation

Il est nécessaire de fixer les modalités de financement et d'implantation des conteneurs enterrés.

Philippe Brun prône un financement tripartite CCM, SICTDM et bailleurs sociaux et ne comprend pas la position inverse de la Commission Environnement. Pour lui, il est nécessaire de favoriser l'implantation de moloks : amélioration de l'aspect esthétique, de l'hygiène et réduction de la collecte au porte à porte.

Patrick Reynier évoque des difficultés pour l'usage de ces conteneurs pour une installation sur un terrain privé.

Michel Sénor souligne un problème de propriété et d'assurances.

Selon Michel Bonniol, le plus simple est de prévoir un financement public pour un accès public et un financement privé pour un accès privé.

Le Conseil communautaire, après en voir délibéré, à l'unanimité, décide :

- 1) Financement sur le domaine public, ou sur le domaine privé avec un accès public :
 - Un tiers SICTDM ;
 - Un tiers Communauté de Communes de la Matheysine ;
 - Un tiers Commune, voire bailleur social, établissement public (lycée, collège...) ; syndic de copropriété ;
 - Les modalités de financement seront contractualisées dans une convention tripartite
- 2) Financement sur le domaine privé, avec accès privé : 100% à la charge du propriétaire (lotisseur, établissement privé, syndic de copropriété...) ;
- 3) Avant toute implantation : le site d'implantation doit être contrôlé et validé par le SICTDM ;
- 4) Implantation imposée à tout nouveau lotissement ;
- 5) Implantation sous réserve d'une strate de population de 50 à 70 personnes
- 6) Propriété du conteneur enterré : conteneur appartenant au terrain → propriété soit privée, soit communale ;
- 7) Nettoyage des conteneurs enterrés publics : gestion par le SICTDM

Habilite Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les conventions de financement et les documents se rapportant à ces décisions.

3- Projet de déchetterie au nord du plateau matheysin

Une déchetterie implantée au nord du plateau matheysin permettrait d'optimiser le tri et les filières économiques avantageuses, d'offrir une réponse efficiente à l'augmentation de l'activité des déchets industriels banals, de respecter les prérogatives environnementales du Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Isère, de créer une opportunité face à la mutation du service de ramassage des déchets ménagers. La commission "gestion des déchets" réunie le 16 septembre 2008 est favorable à l'étude du projet de construction d'une déchetterie au nord du plateau matheysin, afin de posséder un outil économique et environnemental efficient.

Pour Michel Sénor, les deux déchetteries doivent être gérées par la même entité, notamment la CCM.

Jean-Louis Ravanat souligne l'importance du choix du terrain pour l'efficacité du projet.

Concernant les déchets verts, au vu du volume que cela représente, Serge Beschi émet l'idée d'un broyeur itinérant.

A ce sujet, Patrick Reynier explique les solutions de co-compostage mises en place.

Michel Sénor propose un vote de principe pour la déchetterie.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le lancement d'études (faisabilité du projet, recherche de subventions publiques) pour un projet de construction d'une déchetterie au nord du plateau matheysin ; habilite Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant à cette décision.

5. Cités minières

1- Délégation de maîtrise d'ouvrage

Rappel des termes de la délibération du conseil communautaire du 28 février 2007, relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage :

Considérant l'habilitation statutaire de la Communauté de Communes de la Matheysine dérogeant au principe de spécialité et autorisant les prestations de services pour le compte d'autrui ;

Considérant l'intervention de la Communauté de Communes de la Matheysine pour le compte de ses communes membres, en dehors du cadre des compétences fonctionnelles qui lui ont été transférées constitue une dérogation au principe de spécialité fonctionnelle ;

A la demande des financeurs publics potentiels, les dossiers de demande de subvention doivent être présentés par un maître d'ouvrage unique.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité [...]

Décide d'assurer au titre des travaux relevant des compétences communales, la maîtrise d'ouvrage par délégation des communes de La Mure, La Motte d'Aveillans, Pierre-Châtel et Susville ;

Autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mandat spécifique conclues entre les communes (maîtres d'ouvrage) et la Communauté de Communes de la Matheysine (mandataire).

Michel Sénor rappelle que les communes doivent délibérer sur la délégation de maîtrise d'ouvrage.

La commune de Pierre-Châtel ayant délibéré, les communes concernées par ce dispositif sont La Mure, La Motte d'Aveillans, et Susville.

2- Maîtrise d'œuvre "Assainissement chemin des araignées"

En COTEC et COPIL, il a été décidé de démarrer le programme de réhabilitation des cités minières par l'opération "Assainissement - Chemin des araignées".

Il est donc nécessaire de confier la maîtrise d'œuvre "Assainissement chemin des araignées"

Après consultation (Ville de La Mure), l'offre retenue est l'offre "Alp'Etudes" pour un montant de 32 725 € HT pour une estimation de travaux de 385 000 € HT → taux rémunération 8.25%.

Le Conseil Communautaire approuve cette décision.

3- Programme d'aménagement durable en moyenne montagne des 4 communes du territoire matheysin - demande de subvention action n°1 "collecteurs séparatifs d'assainissement Chemin des Araignées – Cité minière de La Mure"

En comité de pilotage, il a été décidé de démarrer le programme d'aménagement durable en moyenne montagne des 4 communes du territoire matheysin par l'opération "Assainissement – Chemin des Araignées – La Mure" → action n°1;

Il s'agit des travaux de création de collecteurs séparatifs d'assainissement de la cité minière de la commune de La Mure, situés sur la liaison par le Chemin des Araignées au rond point d'entrée Sud de La Mure.

Conformément à l'article 3 " Dispositions financières" de la convention territoriale d'application du CPER en Rhône-Alpes 2007-2013, un dossier de subvention doit être déposé pour chaque action.

Plan de financement prévisionnel :

Montant des travaux HT	395 844.17
Maîtrise d'œuvre (8.25%)	32 725.00
Total des dépenses HT	428 569.17
État FNADT – CPER (30%)	128 570.75
Région Rhône-Alpes CPER (25%)	107 142.29
Conseil Général CPER (25%)	107 142.29
Maître d'ouvrage Autofinancement HT (20%) TVA = 83 999.56 €	85 713.84
Total des recettes	428 569.17

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité reconnaît l'utilité de ces travaux ; adopte le plan de financement prévisionnel ; sollicite les aides les plus élevées auprès de l'État au titre du FNADT, de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général de l'Isère ; habilite Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant à cette décision.

6. Médiathèque

Michel Sénor fait le point sur ce dossier.

Première réunion de chantier le 23 septembre 2008 → extrait du compte-rendu du maître d'œuvre : le chantier débutera le 25 octobre 2008 par les terrassements ; la durée de chantier hors intempéries et congés est de 13 mois.

Conformément à l'arrêté d'attribution de la participation de l'État au titre de la DGD bibliothèques 1^{ère} fraction, il est nécessaire de présenter une nouvelle demande accompagnée d'une délibération et d'un calendrier de réalisation actualisé pour l'obtention de la 3^{ème} tranche de subvention de 281 515 €.

Le Conseil Communautaire autorise cette demande de subvention.

7. Patrimoine Minier

Le projet de valorisation du Patrimoine minier du territoire communautaire est constitué de deux volets :

- Extension du musée de la Mine Image à La Motte d'Aveillans ;
- Puits du Villaret à Susville, mise en œuvre de mesures de protection

Ce projet a été retenu en mars 2007 au titre des Pôles d'excellence Rurale, en collaboration avec la Communauté de Communes du Payes de Corps, avec un pôle intitulé "Tourisme & Patrimoine en Beaumont-Matheysine".

Le coût du projet et le plan de financement ayant été réactualisés, il est nécessaire de délibérer à nouveau.

Plan de financement prévisionnel réactualisé pour le volet "Extension du musée de la Mine-Image"

Total travaux en €HT (estimation juin 2008)	1 392 561.00	
Europe FEDER	99 000.00	7%
État Pôle d'Excellence Rurale	420 000.00	30%
État Réserve parlementaire	60 000.00	4.5%
Région CDRA	200 000.00	14%
CG		
- CDRA	150 000.00	11%
- Territoire Matheysine	60 000.00	4.5%
- Direction culture	70 000.00	5%
La Motte d'Aveillans Fonds de Concours	55 049.00	4%
CCM	278 512.00	20%
Total des recettes	1 392 561.00	100%

Serge Beschi rappelle que le terrain est toujours en indivision, donc tant que la commune n'en aura pas la maîtrise, l'extension est gelée.

Par ailleurs, il indique que La Motte d'Aveillans ne s'engagera pas tant que tous les éléments financiers ne seront pas connus.

Michel Sénor évoque une certaine urgence → le Préfet souhaite que 60% du PER soit engagé avant fin 2008, le permis de construire doit donc être rapidement déposé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'extension et de requalification du musée de la Mine-Image ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel réactualisé ;
- Sollicite les subventions auprès du Fonds Européen de Développement Régional, de l'État, du Contrat de Développement Rhône-Alpes Alpes-Sud-Isère, du Conseil Général de l'Isère, du Ministère de l'Intérieur ;
- Habilité Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant à cette décision ;
- Fixe qu'avant le lancement de l'opération,
 - Le foncier doit être cédé à la Communauté de Communes de la Matheysine par bail emphytéotique,
 - Les financements doivent être actés ;
- Autorise le dépôt du permis de construire relatif à ce volet "Extension du musée de la Mine-Image à La Motte d'Aveillans.

→ **Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter de la Commune de La Motte d'Aveillans un fonds de concours représentant 4% du montant maximum du projet, fixé à 1 392 561 €HT.

Plan de financement prévisionnel réactualisé pour le volet "Puits du Villaret à Susville"

Total travaux en €HT	200 000.00	
État Pôle d'Excellence Rurale	56 000.00	28%
État Réserve parlementaire	5 000.00	2.5%

Région CDRA	20 000.00	10%
CG Label Patrimoine Remarquable	60 000.00	30%
Commune de Susville		
- Charbonnages de France	15 000.00	7.5%
- Fonds de Concours	4 000.00	2%
Communauté de Communes de la Matheysine	40 000.00	20%
Total des recettes	200 000.00	100%

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet "Puits du Villaret à Susville" ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel réactualisé ;
- Sollicite les subventions auprès de l'État, du Contrat de Développement Rhône-Alpes Alpes-Sud-Isère, du Conseil Général de l'Isère, du Ministère de l'Intérieur ;
- Habilitte Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant à cette décision.

→ **Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter de la Commune de Susville un fonds de concours représentant 2% du montant du projet. Le montant définitif du fonds de concours sera calculé au regard d'un état réel des dépenses mandatées et des recettes perçues.

Michel Bonniol rappelle l'expérience de la médiathèque → souvent l'addition se corse par rapport aux chiffres de départ, l'engagement proposé doit donc se faire sur des chiffres précis.

8. Finances 2008 – Compte Administratif intermédiaire

Michel Sénor présente la situation financière intermédiaire. Il est à noter que sur le budget primitif 2009, il faudra prendre en compte :

- CPER cités minières tranche 2009
- Patrimoine minier → rappel fin travaux au 31.12.09 ◊ toute l'opération devra être inscrite sur l'exercice
- Médiathèque → investissement + fonctionnement (recrutement automne)
- Co-compostage → mise en œuvre d'une étude expérimentale (fonctionnement)
- Piste en tartan ?
- Programme d'Aménagement des Lacs – deuxième tranche ?
- Déchetterie intercommunale
- Propositions sur le projet de loi des finances pour 2009
 - Stagnation des dotations de l'État
 - Menace de suppression du fonds de compensation de la TVA

9. Questions diverses

1. Présentation du CDRA aux membres du Conseil communautaire

- Date proposée le lundi 1er décembre 2008, en soirée, horaire à définir
- Suggestions :
 - ✓ Conseil communautaire dédié à cette information, durée 1h30
 - ✓ Inviter l'ensemble des conseillers municipaux du territoire communautaire

2. Adhésion à l'Association des communes minières de France ACOM

Philippe Brun explique qu'il s'agit d'une association nationale à laquelle adhère la commune de Susville : possibilité de subventions GIRSOM, convention SAFC, prise en compte des problématiques de tous les territoires miniers.

Michel Bonniol reconnaît l'utilité d'adhérer à cette association regroupant les communes minières → témoigne que la CCM s'intéresse aux problèmes miniers.

Toutefois, il estime que le montant de l'adhésion est trop important, étant donné que les communes payent déjà une cotisation → double emploi.

Philippe Brun indique que les communes peuvent ne pas adhérer mais concernant Susville, il souhaite maintenir son adhésion car l'ACOM apporte une réelle aide.

Michel Sénor propose de reporter cette décision à un prochain conseil.

Fin de séance